



Demande de subvention pour une association

Les associations brestoises peuvent solliciter la Ville de Brest pour l'attribution de subventions liées à leurs fonctionnements, leurs investissements ou leurs projets.

La demande doit être effectuée en renseignant le formulaire et en l'adressant muni des justificatifs demandés à l'adresse suivante.

Secrétariat général
Ville de Brest
2 rue Frézier CS 63834
29238 BREST CEDEX 2

[Télécharger le formulaire](#) (pdf, 224 Ko)



à noter: Pour que votre demande soit recevable votre association doit être préalablement inscrite à l'annuaire des associations de la Ville de Brest.
Si ce n'est pas le cas vous pouvez [procéder à cette inscription en ligne](#)

Dernière mise à jour le : **30 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30